



Objectif Climat 2030

Mon territoire s'engage pour l'eau pour faire face au changement climatique

Ce projet d'accompagnement proposé par l'association Eure-et-Loir Nature s'adresse aux communes volontaires du département. Il vise à provoquer une prise de conscience des enjeux climatiques sur le territoire en vue de planifier et réaliser des actions d'adaptation à court, moyen et long terme.

Contexte et enjeux de l'engagement « Objectif climat »

Le changement climatique est aujourd'hui une réalité de plus en plus perceptible. La région Centre-Val de Loire ne fait pas exception. Les esprits sont marqués par des aléas naturels de plus en plus fréquents ces dernières années : inondations (juin 2016, janvier 2018), pluies intenses et coulées de boue (mai/juin 2018), sécheresses (été 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020) et vagues de chaleur (2018, 2019 et 2020). Ces épisodes climatiques extrêmes sont les manifestations de conséquences déjà observables du changement climatique sur le territoire.

Les deux principales réponses au changement climatique sont l'atténuation de ce changement et l'adaptation à ce changement. L'engagement de tous pour tenter de limiter au maximum l'ampleur et les effets du changement climatique est une nécessité absolue. Les citoyens ont du mal à s'approprier le changement climatique et ses impacts ; il est primordial de sensibiliser la population et de repenser les pratiques et les modèles à toutes les échelles pour rendre les territoires plus résilients et solidaires.

L'Agence de l'eau Seine Normandie a amorcé ce travail en adoptant en 2016 une stratégie d'adaptation au changement climatique à l'échelle de son bassin. Cette stratégie a pour but d'anticiper les changements à venir affectant profondément les ressources en eau, les milieux aquatiques et marins et conséquemment, les usages de l'eau.

L'association Eure-et-Loir Nature, à travers l'opération Objectif Climat 2030, participe à la mise en œuvre de cette stratégie à l'échelle communale et intercommunale. Cette action d'accompagnement vise à provoquer une prise de conscience des enjeux eau et climat sur un territoire, en vue de planifier et réaliser des actions d'adaptation à court, moyen et long terme et de diffuser une culture du risque et de la résilience.

L'approche privilégiée dans ce projet pour faire face au changement climatique est la **préservation de la ressource en eau**. Bien que les changements auxquels nous devons faire face concernent d'autres problématiques (notamment l'énergie), la focalisation du projet sur cette ressource permet d'agir de façon précise et efficace. La priorisation des actions se fera sur la **désimperméabilisation des sols et les économies d'eau**, deux volets transverses qui s'intègrent dans la majorité des sujets liés au changement climatique.

Au-delà des approches et solutions à diffuser pour améliorer la résilience des territoires, c'est bien une véritable culture de l'adaptation qu'il va s'agir de diffuser localement.



L'opération Objectif climat vise à :

- Permettre une prise de conscience des enjeux futurs et diffuser une culture de l'adaptation et du risque auprès des acteurs locaux en charge de l'aménagement du territoire et de la population.
- Co-construire avec les collectivités un plan d'actions qui vise à préserver la ressource en eau, en ciblant en particulier les questions de désimperméabilisation des sols et les économies d'eau.
- Accompagner les élus pour la prise en compte des enjeux eau et climat dans la planification à court, moyen et long termes de leur projet et de leur politique.
- Sensibiliser les citoyens, les élus, les agents techniques, les jeunes et d'autres acteurs-clé des territoires à l'importance de la préservation de la ressource en eau en les incitant à des changements de pratiques.
- Ancrer le plan d'actions dans la réalité de la commune grâce à la mise en œuvre d'actions concrètes d'adaptation avec la mobilisation d'élus et d'habitants.

Déroulement de l'accompagnement sur 2 ans :

L'opération Objectif Climat propose un accompagnement afin de provoquer une prise de conscience des enjeux climatiques relatifs à la ressource en eau en vue de planifier et réaliser des actions d'adaptation à court, moyen et long terme. Les principales étapes de mise en œuvre de cet accompagnement sont :

1) État des lieux partagé des vulnérabilités du territoire

Afin de permettre une prise de conscience collective des enjeux, un état des lieux partagé des vulnérabilités du territoire sur la ressource en eau est la première étape de cette opération. C'est à la fois un outil d'évaluation, permettant une bonne compréhension des enjeux, et un outil de mobilisation des habitants et des différents acteurs. Il permet de communiquer sur la démarche et la nécessité de se questionner sur l'impact du changement climatique sur nos habitudes, que ce soit à l'échelle d'une commune, d'une entreprise ou d'un ménage.

Cet état des lieux est basé sur la compilation de données, complétée par des entretiens avec les acteurs du territoire (élus en particuliers, mais aussi agents techniques, chefs d'entreprise, habitants au travers de temps de réflexion collective) et une analyse cartographique. Il est structuré autour de plusieurs thèmes : les principales caractéristiques du territoire, les usages et la qualité de l'eau, l'artificialisation des sols et la gestion des risques.

La présentation et l'appropriation de cet état des lieux est un temps essentiel de prise de conscience, avant un passage à l'action. Ce temps vise à identifier les enjeux du territoire mais aussi les axes de vulnérabilité à prendre en compte en priorité, en fonction de leur impact potentiel et de la capacité de la collectivité à s'en saisir.

2) Développement d'une stratégie communale déclinée en plan d'actions

Sur la base de l'état des lieux, des axes d'adaptation prioritaires sont identifiés avec la collectivité. Un travail d'animation territoriale aboutira à la définition de mesures à mettre en place à court, moyen et long terme pour réduire la vulnérabilité face aux conséquences du changement climatique. Cet exercice portera en particulier sur deux grands axes : la désimperméabilisation des sols et les économies d'eau, avec divers types d'actions envisageables, à sélectionner par les communes en fonction de leurs enjeux propres.

Ce travail est compilé dans un plan d'actions, qui détaille les actions concrètes à réaliser et fixe les échéances et les indicateurs de suivi. Afin de faciliter la mise en œuvre, des fiches techniques détaillées sont proposées par l'association. L'objectif après 2 ans est qu'au moins une action concrète ait été menée sur chaque territoire engagé, en privilégiant les actions réalisées grâce à l'implication des habitants.

3) Signature d'une Charte d'engagement

L'adoption par la municipalité du plan d'actions, élaboré de façon participative avec les citoyens, sera concrétisée par la signature de la charte d'engagement « Eau et Climat, je m'engage » élaboré par les Agences de l'eau. Elle officialise et ancre dans le long terme le principe de la prise en compte par la commune des enjeux liés à la ressource

en eau en contexte de changement climatique.

4) Sensibilisation transversale et gestes quotidiens

Tout au long de l'action, il est primordial que les acteurs du territoire s'approprient la démarche et les enjeux du projet. Il s'agira de promouvoir une culture de l'amélioration continue des pratiques grâce à la mise en place de réunions de travail régulières avec la commune et de mécanismes d'implication des habitants. Ceux-ci pourront être sollicités pour participer à l'état des lieux et au suivi du projet, en fonction des dynamiques des territoires.

Cela implique de donner des clés de compréhension aux acteurs du territoire :

- Des sessions d'information/sensibilisation pourront être proposées, en particulier à destination des élus et agents techniques (changement climatique, cycle de l'eau, économies d'eau, services rendus par les écosystèmes, solutions basées sur la nature, etc.) pour s'assurer d'une compréhension commune des enjeux.
- Des interventions pédagogiques et ludiques seront organisées à destination du grand public et des jeunes, portant à la fois sur le volet « eau potable » et sur le volet « cycle naturel de l'eau ».

La sensibilisation des habitants se fixe l'objectif clair de provoquer des prises de conscience et des changements de comportement. Elle pourra prendre des formes variées (installation d'expositions extérieures, déambulations réflexives, défis, mur d'expression publique, etc.).

Des interventions à destination de la jeunesse seront également mises en place dans l'école, bibliothèque et centre de loisirs. La mobilisation d'un public jeune par ces interventions permettra de renforcer l'implication citoyenne autour du projet.

En fin d'accompagnement :

La commune a un état des lieux cartographié de la vulnérabilité de son territoire ainsi qu'un plan d'action, incluant des fiches techniques détaillées pour sa mise en œuvre.

Le plan d'actions a été officiellement lancé :

- par la réalisation d'une ou plusieurs actions concrètes, réalisées avec les habitants,
- par la signature de la Charte d'engagement « Eau et Climat, je m'engage ».

Quelques définitions

Adaptation au changement climatique : ensemble des actions mises en place pour en maîtriser les impacts négatifs et améliorer les capacités des sociétés et des écosystèmes à y faire face.

Atténuation : efforts visant à réduire ou à prévenir les émissions de gaz à effet de serre, en vue de limiter l'ampleur du changement climatique.

Changement climatique : ensemble des variations des caractéristiques climatiques en un endroit donné, au cours du temps. Selon les experts du GIEC (Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat) un réchauffement global de la planète est en cours, lié au renforcement de l'effet de serre naturel par l'ajout de quantités massives de gaz à

effet de serre d'origine humaine dans l'atmosphère.

Résilience : capacité d'un territoire exposé à un danger de résister aux effets de ce danger, de les absorber et de s'y adapter de manière rapide et efficace.

Risque : concept mettant en regard la probabilité que survienne un événement dangereux et la sévérité de ses conséquences. Le risque pour un territoire découle des interactions entre des aléas climatiques, une probabilité d'exposition et sa vulnérabilité.

Vulnérabilité : propension ou prédisposition à subir des dommages. La vulnérabilité englobe divers concepts ou éléments, notamment les notions de sensibilité ou de fragilité et l'incapacité à anticiper et à s'adapter.

Contact : Amélie Roux - Eure-et-Loir Nature - 9 rue de Chavannes 28630 Morancez
02 37 30 96 96 a.roux@eln28.org - www.eln28.org